

# Section académique de LIMOGES

N° 259 - JANVIER 2007

Mensuel

Directeur de publication :  
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la  
section académique du  
SNES :

40, avenue Saint-Surin  
87000 LIMOGES

Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

## RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE Mars 2005 - Janvier 2007

Ce rapport d'activité, entre mars 2005 et janvier 2007, s'ouvre donc sur les derniers mois du gouvernement Raffarin, la victoire du non au référendum sur le TCE et la désignation de D. de Villepin comme Premier Ministre. Il se clôt par la montée en puissance de la campagne des présidentielles de 2007.

Alors que le gouvernement accentuait fortement le caractère libéral de sa politique, deux événements majeurs ont marqué cette période, en tant que révélateurs de la crise qui touche toute la société et en premier lieu sa jeunesse : l'embrasement des banlieues (novembre 2005) et la mobilisation victorieuse contre le CPE (avril 2006).

L'analyse de la politique gouvernementale, de même que le rappel des propositions, des orientations et des actions que le SNES, dans son ensemble, y a opposé, sont développés dans le rapport d'activité national sur lequel vous êtes aussi appelé(e) à vous exprimer. Nous n'y reviendrons donc pas par le menu dans ce rapport d'activité académique. Nous faisons ici, le choix de cibler plus particulièrement les déclinaisons et les traductions académiques de la politique gouvernementale, en revenant sur le bilan de l'activité et de l'action menées au plan local, bien évidemment inscrites dans les orientations et les décisions prises au plan national.

### CONGRES ACADEMIQUE

15 et 16 mars 2007  
Lycée Suzanne Valadon  
à Limoges

Mais nous devons aussi, à l'occasion du retour sur ces deux années écoulées, faire le choix, dans nos congrès, de dégager les cohérences, pointer les forces ou les faiblesses de l'action syndicale, afin de tracer des perspectives de plus grande efficacité dans les luttes que nous menons.

Incontestablement, la période aura été marquée, dans notre secteur, par un renforcement de la remise en cause de l'Ecole, et plus particulièrement du second degré accusé de « coûter trop cher ».

La politique de suppression massive de postes en lycée et en collège amorcée dès 2002, s'est donc intensifiée, doublée d'une insuffisance dramatique des recrutements. G. de Robien, après avoir temporisé à son arrivée au gouvernement, a choisi de mettre en œuvre la loi Fillon qui conduit à une école plus ségrégative (socle commun, PPRE, apprentissage) et à une dénaturation de nos métiers (remplacements de courte durée, conseil pédagogique, modification de décret de 50, ...).

p.1-2 : Rapport d'activité  
Syndicalisation

p.3-4 : Intervention dans les  
structures.  
Enseignements

p.5-6-7 : Intervention syndicale  
au service des collègues

p.8 : Rapport financier

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Travaillant sans relâche à informer, dialoguer et mobiliser la profession, le SNES a cherché sur ces questions à montrer les cohérences entre les lignes de force de la politique gouvernementale et à illustrer les convergences entre les différents textes, le renoncement aux ambitions pour les élèves et son corollaire : la transformation de nos métiers.

Dans ce contexte, le SNES a tout mis en œuvre pour aller vers des actions unitaires les plus larges possibles. Il reste que, si l'accord a pu se faire au niveau des fédérations de l'Éducation sur des mobilisations concernant le budget, l'unité n'a pas été possible sur la loi Fillon en raison de divergences parfois très fortes (le socle commun par exemple). S'y est ajouté le mouvement anti-CPE qui a focalisé la mobilisation pendant plusieurs mois.

Le SNES a donc dû prendre ses propres responsabilités, dans le seul champ du second degré et dans des conditions souvent difficiles (grève de novembre 2005 par exemple, ou encore plus récemment grève du 18 décembre 2006).

Le SNES, avec la FSU, a aussi choisi de s'opposer pleinement à la politique gouvernementale menée dans les services publics, privant de plus en plus l'État de sa capacité à défendre l'intérêt général et à réduire les inégalités entre les individus et les territoires (manif à Guéret en mars 2005, participation à la construction de la « convergence nationale des comités de défense et de transformation des services publics », manif le 19 novembre 2005 à Paris).

## SYNDICALISATION

Le SNES, au cours de la période sur laquelle porte ce bilan d'activité, a connu, à l'instar de toutes les organisations syndicales, un nouveau tassement de la syndicalisation (nettement amorcé après 2003).

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un tel constat, d'autant que, contrairement :

- ♦ les personnels de second degré, comme d'ailleurs l'ensemble des salariés, considèrent que le rôle des organisations syndicales reste décisif,
- ♦ le SNES, comme les autres syndicats de la FSU, a conforté sa position majoritaire à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2005 (CAPA, CAPN).

Syndiquer au SNES et surtout « fidéliser » les syndiqués constituent des questions majeures auxquelles nos congrès, national et académique, doivent se consacrer en intégrant une donnée essentielle : le renouvellement massif de la profession qui est en cours.

Il est clair que les nouvelles générations d'enseignants arrivent dans ce métier avec de nouveaux repères, un rapport plus distancié au politique et aux formes d'organisation collective. Tout comme il est clair que le doute sur l'intérêt de poursuivre l'effort d'une formation de masse jusqu'aux baccalauréats et au-delà, traverse une partie de la profession.

Nombre de débats sont donc à reprendre. Il ne s'agit pas de réviser nos conceptions, mais de mieux les expliciter, de les mettre à l'épreuve de l'argumentation et du débat pour en éprouver la validité. Cela suppose de réinterroger les évolutions de ces 20 dernières années et de reprendre les raisons qui ont fait que le SNES a été un vecteur essentiel du développement du second degré.

Il s'agit de construire des outils de « transmission » entre générations sur le métier. Il s'agit aussi d'essayer de surmonter les problèmes que crée un surinvestissement professionnel contraint qui ne laisse plus de place et plus de temps aux réunions syndicales et à la pratique de débat collectif.

Notre syndicalisme ne peut se contenter de positions défensives. Il doit au contraire servir de point d'appui pour les collègues afin de construire ou (re)construire les espaces démocratiques de pouvoir et de contrôle sur les enjeux de notre métier.

Ce sont toutes ces questions que notre congrès académique et le congrès national devront travailler.

## Intervention dans les structures

CTPA (comité Technique Paritaire)  
CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale)  
CESR (Conseil Economique et Social Régional)

### CTPA / CAEN

C'est au CTPA que sont présentés les choix du Recteur portant sur l'utilisation et la répartition des moyens dont dispose l'académie.

Sur ces questions, la politique rectorale est étroitement dépendante des données budgétaires générales. Les représentants du SNES au CTPA ont donc été confrontés à des redéploiements entre les trois ordres d'enseignement du Second degré et à des suppressions massives, résultant de budgets très insuffisants au regard des problèmes.

C'est une véritable hécatombe en terme de retraites de postes qui s'est poursuivie, en liaison avec l'accélération de la mise aux normes du système éducatif avec l'orientation de la politique gouvernementale : après les premières mesures de la loi FILLON sur l'Ecole, marquées par le renoncement à toute ambition et une sévère remise en cause du sens de nos métiers, une deuxième étape est aujourd'hui mise en œuvre au travers des modifications des décrets de 1950.

**Le bilan est aujourd'hui catastrophique : de la rentrée 2003 à la rentrée 2006, pour une baisse de 1200 élèves scolarisés dans le second degré, les lycées et collèges auront perdu l'équivalent de 280 postes. Situation aggravée à la prochaine rentrée par la perte de 78 postes ( dont 38 au titre de disparitions de décharges 1<sup>ères</sup> chaires, laboratoire...) à l'ordre du jour du prochain CTPA du 25 janvier 2007.**

Les représentants du SNES se sont donc employés à stigmatiser l'insuffisance d'investissement dans l'Éducation et à démontrer que le cadre budgétaire rendait impossible toute approche qualitative des enseignements et interdisait le règlement académique d'une série de problèmes : réduction des effectifs des classes, en particulier en seconde et en collège, dédoublements, soutien des élèves en difficulté, implantation de postes de documentalistes, de Copsy, de CPE, d'étudiants-surveillants, couverture des besoins de remplacement par des postes de TZR...

C'est à partir de ces repères, régulièrement avancés, que la section académique a informé largement les personnels et l'opinion publique sur les réalités de l'insuffisance budgétaire afin de favoriser, à tous les niveaux, les conditions d'une mobilisation.

Elle a dû aussi expliquer à la profession, à l'opinion, et à l'administration le danger que représentaient pour la qualité de l'enseignement et le sens de nos métiers, des mesures telles que les remplacements De Robien, le conseil pédagogique, les modifications de nos statuts, qu'il s'agisse de l'accroissement de notre charge de travail mais aussi des affectations sur plusieurs établissements ou dans une autre discipline.

Elle a aussi dénoncé (bien seule) **la stratégie académique**, annoncée par le recteur lors d'un CTPA tenu en octobre 2006, l'amplification considérable donnée aux mesures nationales au travers de leur déclinaison académique et l'alourdissement particulièrement important de la tâche des personnels qui ne manquera pas d'en découler.

La carte des formations, au cœur des débats du CAEN du 25 janvier 2006, a aussi souffert de l'insuffisance des moyens qui a figé toute velléité d'aller de l'avant. Quasiment pas de propositions d'ouvertures d'options, de sections, de classes passerelles.

Lors de cette instance, le SNES a lourdement insisté sur le fait que l'apprentissage junior entrainait dans le cadre d'une politique de renoncement extrêmement dommageable pour les jeunes, tout comme le contrat première embauche, discriminatoire à leur rencontre et porteur de précarité.

### CESR ( conseil économique et social régional)

La représentation au CESR actuellement assurée par le SNES nécessite un fort investissement : pas moins de 90 réunions en deux ans !! et une participation active sur de nombreux sujets : carte scolaire, Plan régional de formation, apprentissage, avenir des jeunes en Limousin, orientation, bénévolat, etc...

## Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **lundi 29 janvier au mercredi 21 février 2007.**

Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote a lieu dans les S1, ou pour les isolés et retraités, par correspondance, directement à la section académique.

**Il appartient à chaque S1 d'organiser la consultation. Les modalités ainsi que les bulletins de vote seront expédiés prochainement.**

Le dépouillement se fait par établissement. Chaque S1 recevra les documents nécessaires (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement).

La récapitulation académique des résultats se fera au moment du Congrès académique sous la responsabilité de la Commission de dépouillement qu'il aura élue.

## Métier

Les deux dernières années ont vu la dégradation continue des conditions d'enseignement dans les lycées et collèges, accompagnée d'une remise en cause du fondement même de nos métiers.

Ce fut le cas à la rentrée 2005 au travers du dispositif de remplacements « De Robien » que nous avons appelé à refuser collectivement. La mobilisation des collègues accompagnée d'une remise de pétitions au Recteur bien couverte par les médias, a permis de limiter considérablement la portée de cette mesure.

Depuis la rentrée 2006, c'est encore un coup de butoir inacceptable à l'encontre de notre métier que nous devons combattre : la réécriture du décret de 1950 remettant gravement en cause décharges, monovalence et droit à une affectation dans un seul établissement.

Nous devons aussi faire face à un élargissement des missions des enseignants, notamment dans des domaines comme l'orientation, les Copsy étant de plus en plus menacés. Les craintes n'épargnent pas les CPE écartés dans un premier temps du cahier des charges des IUFM.

Ces attaques, doublées d'une gestion des carrières « au mérite », avec aussi la mise en place d'un conseil pédagogique dont la vocation essentielle est de renforcer la tutelle pédagogique du chef d'établissement et de peser sur les personnels, valent en collèges comme en lycées.

## Lycées

La période a surtout été marquée par les mesures de carte scolaire, le taux de « remplissage » des sections étant observé de très près par les services rectoraux.

Dans le domaine des langues vivantes, des avancées ont été enregistrées avec la mise en place de groupes allégés, mais accompagnées d'évolutions qui n'ont jamais été débattues par la profession, avec des tentatives pour imposer l'organisation de groupes de compétence. Pour faire le point, le SNES académique organise un stage « langues vivantes » le 21 février 2007.

Après des années de silence, les enseignements technologiques ont vu la mise en place de certaines réformes : mais le passage STT / STG s'est fait dans le cadre d'une restriction budgétaire, la rénovation de la filière SMS doit s'effectuer à la rentrée sans plan de formation des enseignants et une réforme des séries industrielles se fait toujours attendre, alors même que la désaffectation des élèves pour ces séries est source d'inquiétude.

De récents audits risquent par ailleurs de dégrader la situation dans les lycées au vue de leurs préconisations : diminution et annualisation des horaires, suppression des dédoublements, réduction des dépenses du bac...

## Collèges

La période a surtout été marquée par l'application de différentes mesures contenues dans la loi Fillon. Ainsi, a été imposée à cette rentrée la note de vie scolaire que le SNES a vigoureusement combattue en développant un argumentaire qui a permis à des collègues de s'engager dans un refus collectif ou, en tous cas, de ne pas participer directement à cette innovation au caractère pernicieux. Par ailleurs, les PPRE sont mis en place cette année en 6ème et devraient être généralisés à tous les niveaux du collège pour la rentrée 2007 sans, bien sûr, qu'aucun bilan ne soit fait sur l'efficacité réelle de cette mesure « financée » le plus souvent par redéploiement sur les 2 heures d'ATP. Le SNES a aussi dénoncé la généralisation, également par redéploiement, de l'option Découverte Professionnelle 3H dont les modalités de mise en œuvre semblent beaucoup varier d'un établissement à l'autre.

Bien entendu, tout cela se fait dans un contexte de diminution des moyens accordés aux établissements, ce qui a notamment pour conséquences de réduire les possibilités de dédoublements dans les disciplines expérimentales par exemple, et d'entraîner la quasi-disparition des dispositifs à petit effectif pour les élèves en grande difficulté.

Et ce n'est pas la préparation de la rentrée 2007 qui va nous rassurer avec l'annonce d'une nouvelle baisse du nombre de postes d'enseignants disproportionnée par rapport à celle du nombre d'élèves, la poursuite de l'application de la loi Fillon (refonte des programmes en fonction du socle commun des connaissances ; bouleversement de l'enseignement des LV ; expérimentation de la trivalence SVT, Sciences physiques, Technologie etc...)

Par ailleurs, les nouvelles tâches qui incombent aux professeurs principaux, notamment en 3<sup>ème</sup>, vont considérablement alourdir leur charge de travail.

Nous continuerons donc à informer et à organiser différentes actions pour protester contre cette loi qui va à l'encontre de notre vision de la politique éducative.

# Intervention syndicale au service des collègues

## CAPA

Le travail préparatoire approfondi effectué en CAPA sur chaque question – vérifications minutieuses des informations fournies par l'administration, travail à partir des fiches syndicales adressées par les collègues – nous permet d'intervenir aussi bien sur des problèmes généraux que sur des questions individuelles. Toutes nos interventions visent à préserver des règles de traitement équitables et à obtenir de réelles garanties de fonctionnement paritaire des CAPA. Les élus du SNES sont les seuls à œuvrer dans ce sens, et à réellement peser pour infléchir telle ou telle décision de l'administration. A la défense des personnels, le SNES ajoute une qualité d'information qu'il s'agisse d'éclairer sur les enjeux d'une mesure ou d'informer individuellement par courrier.

Dans la période qui vient de s'écouler, la volonté politique d'imposer une gestion au « mérite » en renforçant les pouvoirs des Recteurs et en minorant le poids du barème, a été forte. Ainsi les CAPA où sont examinés l'accès à la hors-classe des certifiés, agrégés et CPE sont devenus des lieux dans lesquels les élus du SNES s'emploient à contrer les orientations retenues, en montrant combien elles sont contraires aux valeurs qui fondent le service public et à la conception que nous avons de nos métiers. Il est bien évident que si, sur certains points, nous pouvons être entendus, nous ne pouvons en CAPA, réorienter les choix politiques actuels sans une mobilisation forte de la profession.

## Affectations des enseignants

Le mouvement en trois temps a fortement augmenté la charge de travail des représentants des personnels : les phases inter, intra et d'ajustement nous accaparent du mois d'octobre au mois d'août. Cela nécessite donc un engagement important en temps et en formation. Ce sont bien les commissaires paritaires qui apportent la touche d'humanité à cette mécanique, qui garantissent l'égalité de traitement.

Nous accompagnons les collègues demandeurs, organisons des réunions d'information à l'IUFM et dans les départements, assurons des permanences à la section académique, contrôlons les barèmes des candidats pour les trois phases dans le cadre des groupes de travail, nous proposons – dans le respect des règles – des améliorations au projet de mouvement intra lors des formations paritaires académiques.

Notre expérience, ces dernières années, nous a permis de mesurer les effets néfastes du mouvement déconcentré (mutation en aveugle, rendement du mouvement amoindri...). Nous sommes bien loin des objectifs affichés alors par le ministère : pallier, grâce à la proximité, certaines carences et améliorer la situation des personnels.

Depuis 2005, le ministère n'a de cesse d'introduire des modifications à la note de service annuelle relative au mouvement : délégation aux recteurs de l'élaboration du barème intra-académique et d'une liste d'établissements classés APV, **volonté de s'affranchir du barème**, tentative de remise en cause du PACS, bonifications pour les enseignants bivalents... Autant de changements qui ne permettent pas aux demandeurs de construire une stratégie de mutation, qui accentuent les déséquilibres du barème et qui contraignent les personnels à suivre des parcours professionnels « méritants » pour muter (APV, bivalence, enseignement dans les établissements classés « ambition réussite », enseignement hors discipline).

Parce que ces dispositions sont porteuses d'inégalités de traitement entre les académies, tentent d'instaurer l'arbitraire, remettent en cause le paritarisme et menacent à court terme le droit à mutation statutaire des personnels, le SNES s'y est fortement opposé, tant au plan national qu'au plan académique. La dénonciation des restrictions budgétaires (suppressions massives des postes au concours et d'emplois d'enseignants), le combat mené contre le projet de décret sur les obligations de service participent aussi de la défense du droit à mutation et de l'amélioration des affectations et des conditions de travail des personnels.

## **Formation syndicale**

Le S3 et les S2 de l'académie ont été à l'initiative d'un certain nombre de stages. Certains concernaient plutôt les élus des personnels comme celui qui a eu lieu le 6 mars 2006 sur les CAPA destiné à mieux comprendre leurs enjeux et les règles auxquelles nous devons nous conformer en tant que commissaires paritaires. En mai 2006, un autre a rassemblé 35 TZR afin de faire le point sur leur situation, leurs droits et de constituer un collectif qui s'est réuni plusieurs fois depuis. Plusieurs d'entre nous ont également participé à des stages et colloques nationaux comme celui des 18 et 19 novembre 2005 sur « les difficultés scolaires des élèves » ou, plus récemment, sur l'enseignement des Langues Vivantes.

La nouveauté, dans la dernière période, a été l'organisation de stages à caractère disciplinaire, à l'initiative de membres de l'observatoire national des programmes et des pratiques mis en place par le SNES national. Ainsi, un premier stage concernant l'enseignement de l'histoire-géographie a eu lieu le 20 octobre 2005 avec un certain succès (26 participants). Un second, portant cette fois-ci sur les LV, aura prochainement lieu le mercredi 21 février.

Notre objectif est de mieux informer pour faire face aux attaques incessantes du gouvernement mais aussi de débattre, d'échanger afin d'élaborer de nouvelles propositions.

## **IUFM**

A l'IUFM, la présence des militants du Snes est régulière : tenue d'une permanence hebdomadaire sur le site de l'IUFM, organisations de plusieurs réunions d'information. Celles relatives à la première affectation continuent à réunir de très nombreux stagiaires : nous y informons sur les difficultés du mouvement liées au contexte budgétaire actuel qui conduit à la diminution des moyens alloués aux académies, sur la volonté ministérielle de remise en cause du barème et de pouvoirs renforcés donnés aux Recteurs. A l'information générale et à l'éclairage politique, nous ajoutons des conseils personnalisés donnés aux stagiaires sur la question des affectations comme sur d'autres questions relatives à la carrière (reclassement, notation...)

Nous avons également l'objectif de montrer aux stagiaires que les questions liées au métier, à ses évolutions, à la formation, aux contenus d'enseignements, aux pratiques pédagogiques font partie intégrante de notre réflexion syndicale.

Nous sommes bien conscients que si le taux de syndicalisation des stagiaires reste satisfaisant, il importe de travailler à les fidéliser au SNES en leur donnant non seulement envie d'y rester mais aussi de s'y impliquer. D'où notre volonté de montrer le SNES dans toute sa richesse sans nous limiter à la seule entrée « mutation ».

Dans les instances IUFM – Conseil d'Administration et Conseil Scientifique et Pédagogique – les représentants du SNES font valoir notre conception du métier et de la formation. Dans une période marquée par l'intégration de l'IUFM à l'Université, notre présence a été encore renforcée pour défendre l'idée d'une intégration porteuse d'amélioration pour la formation, en terme de reconnaissance de la qualification dans le cadre du Master, et en terme de contenus de formation. Nous avons dénoncé le contenu du nouveau Cahier des charges de la formation qui manque totalement d'ambition pour la formation des enseignants en définissant – comme la loi Fillon dans le socle commun pour les élèves – des compétences étriquées, limitées, et fort éloignées des nécessités actuelles et de notre conception du métier.

Nous avons réussi sur ces questions à impulser une démarche fédérale pour préparer les instances en commun avec les formateurs, les stagiaires et les étudiants. Incontestablement, la période qui s'est écoulée a permis de raffermir cette approche fédérale et nous a donné une audience encore renforcée.

## **Assistants d'Education / MI-SE**

Le collectif académique est né en 2004, il est implanté dans le premier et le second degré. Celui-ci, quoique encore modeste numériquement, se réunit régulièrement et élabore un bulletin d'information à destination des AED ; y est réaffirmé la nécessité d'abroger ce statut, tout en cherchant à faire respecter les droits des collègues en poste. Le collectif a organisé des réunions d'information et un stage académique de formation qui aura lieu le 21 février 2007. Le SNES apporte un soutien moral et logistique permettant de réaliser toutes nos actions et de mettre en avant nos revendications. Nous disposons d'une décharge syndicale qui permet la tenue d'une permanence hebdomadaire. Grâce aux actions de ce collectif, nous avons obtenu du Recteur la mise en place d'une commission consultative paritaire. La liste SNES a obtenu 3 sièges sur 4, après un vote de l'ensemble des assistants d'éducation avec une participation de 50 pour cent.

Nos principales revendications sont, d'une part, le retour à un statut de MI-SE amélioré, et d'autre part, confrontés à la réalité politique actuelle, l'amélioration du statut AED existant (jours d'examens sans récupération avec les journées de révision, systématisation des contrats de 6 ans, lutte contre les dérives de nos fonctions...).

## Non titulaires

Depuis deux ans, la situation des non titulaires n'a cessé de se dégrader en raison de la baisse de crédits alloués au remplacement. La gestion rectorale, en limitant les coûts, consacre ainsi le principe du contractuel « évitable », d'où l'aggravation de la précarité. En effet, le nombre de contractuels employés à l'année est très faible (rentrée 2005 : 12 contractuels et 10 vacataires; rentrée 2006 : 14 contractuels, 14 vacataires). La gestion académique a fait aussi éclater la référence à quelques cadres collectifs obtenus pour les maîtres auxiliaires et fait exploser le recours scandaleux à la vacation. Nombreux sont alors les collègues qui ont été recrutés pour effectuer seulement quelques heures de vacations sur un remplacement en complément des heures assurées par un TZR. Le contingent exact des non titulaires est de plus en plus difficile à évaluer : certains ont abandonné complètement l'enseignement, beaucoup se trouvent au chômage, en fin de droit, avec comme seule ressource le RMI.

Le SNES a dénoncé cette régression, conséquence de la politique du ministère qui conduit à alimenter la précarité **en en faisant un mode de recrutement parallèle**, toujours à la recherche de personnels de moins en moins coûteux et jetables en fonction des besoins. En effet, les non titulaires ont de moins en moins de possibilités d'accès à la titularisation.

La seule solution proposée est un leurre : le CDI qui est loin de résoudre les problèmes. Ainsi peu de collègues peuvent y prétendre. Pour l'instant, en collèges et lycées, dans l'Académie, seuls les MA en réemploi en ont bénéficié (soit 7 personnes). Le Rectorat recense à grand peine les collègues contractuels concernés. En outre, le CDI ne crée pas d'emploi définitif, n'ouvre pas aux droits des titulaires de la fonction publique et ne garantit pas un temps complet.

Face à la situation des non titulaires, plusieurs formes d'actions ont été menées par le SNES :

- Affichage dans les manifestations et la presse,
- Réunions d'information des collègues et projet de reconstitution d'un collectif,
- Pétition,
- Proposition de lettres au députés,
- Participation à des stages nationaux,
- Intervention dans les groupes de travail ou sur des situations particulières, pour obtenir l'application des textes les plus favorables et pour défendre les collègues.

Mais force est de constater qu'il est difficile de mobiliser des collègues découragés, isolés et s'éloignant peu à peu de la profession.

Une action collective est cependant nécessaire pour obtenir un nouveau plan de titularisation pour tous les non titulaires en poste et au chômage, une augmentation du nombre de postes aux concours, la garantie du réemploi, des droits sociaux et professionnels analogues à ceux des titulaires, des mesures législatives pour l'arrêt définitif du recours à la vacation...

## Retraités

L'activité « retraités » a essayé de s'intégrer pour le mieux à celle de l'ensemble du S3, compte tenu des spécificités qui sont celles de ce « secteur ».

En effet, dans beaucoup de domaines, actifs et retraités ont forcément une activité syndicale qui traite des mêmes thèmes : la protection sociale, le pouvoir d'achat...

Les retraités par ailleurs, n'ont jamais complètement perdu le contact avec leur activité antérieure, et tiennent à maintenir les solidarités avec leurs camarades en activité, conscients que les difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés les concernent aussi – à la fois comme (anciens) professionnels et comme citoyens –.

La présence des élus retraités aux instances délibératrices de notre syndicat (CA académique...) a été régulière. Ils ont été représentés (différents camarades de différents départements) aux Assemblées Générales nationales, tant déconcentrées que parisiennes.

Cependant, compte tenu que nos forces militantes sont un peu maigres, nous avons fait le choix de nous consacrer à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique).

Maintenant, la présence de militants de la FSU est forte dans cette organisation, notre influence, porteuse d'idées, d'opinions novatrices y devient réelle. Ainsi pouvons-nous élargir l'espace de notre champ d'intervention revendicatif.

# RAPPORT FINANCIER

Durant les deux années couvrant la période 2004/2006 l'effectif des adhérents du SNES a de nouveau subi une érosion, tant au plan national qu'au plan académique.

Cependant les équilibres financiers sont conservés pour les deux derniers exercices. Les comptes du S3 dégagent en effet des excédents respectifs de 2 605 € et 1 290 € pour chacun des deux exercices (contre, il est vrai, 13 540 € et 12 270 € pour les exercices 2002/2003 et 2003/2004)

Le S3 dispose de fonds de réserve non négligeables permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier (à condition que la baisse de l'effectif des syndiqués ne se poursuive pas, voire ne s'amplifie)

Ci-dessous figurent le compte de résultat des deux derniers exercices ainsi que deux tableaux plus détaillés donnant la répartition, en pourcentage, des dépenses du S3 : les différents comptes ayant été regroupés en rubriques plus vastes.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT DES EXERCICES 2005-2006 et 2004-2005</b>			
<b>SNES Limoges</b>			
		<b>Exercice 2005/2006</b>	<b>Exercice 2004/2005</b>
<b>PRODUITS</b>	Ventes diverses	2 071,51	120,00
	Total des cotisations	163 382,35	163 828,95
	<b>Produits nets</b>	165 453,86	163 948,95
	Subventions du S4	5 000,00	6 390,00
	<b>Total des produits (I)</b>	170 453,86	170 338,95
<b>CHARGES</b>	Autres achats et charges externes	149 804,35	145 935,81
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 011,00	932,00
	Salaires et traitements	12 630,30	12 231,61
	Charges sociales	5 379,97	7 916,13
	Dotations aux amortissements sur immobilisation	3 624,64	3 152,00
	<b>Total des charges (II)</b>	172 450,26	170 167,55
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		-1 996,40	171,40
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (III) ( Intérêts et produits assimilés)</b>		3 286,35	2 424,45
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III)</b>		1 289,95	2 595,85
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (Produits exceptionnel sur opérations de gestion) (IV)</b>		0,10	9,45
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + IV)</b>		173 740,31	172 772,85
<b>TOTAL DES CHARGES (II)</b>		172 450,26	170 167,55
<b>5 - EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		<b>1 290,05</b>	<b>2 605,30</b>

<b>REPARTITION DES DEPENSES POUR LES EXERCICES 2005-2006 et 2004-2005</b>			
<b>Exercice 2005-2006</b>		<b>Exercice 2004-2005</b>	
<b>Rubrique</b>	<b>%</b>	<b>Rubrique</b>	<b>%</b>
Cotisations reversées au S4	66,6%	Cotisations reversées au S4	65,3%
Salaires et charges sociales	10,7%	Salaires et charges sociales	12,1%
Communication (routage tél...)	8,8%	Communication (routage tél...)	6,7%
Frais militants	3,2%	Frais militants	3,9%
Frais de local	2,8%	Frais de local	2,7%
Papier enveloppes	2,2%	Papier enveloppes	2,4%
Fournitures de bureau	1,9%	Fournitures de bureau	2,4%
Abonnements presse	1,3%	Abonnements presse	1,1%
Maintenance	0,6%	Maintenance	0,9%
Aides aux S2	0,5%	Aides aux S2	0,9%
Petit matériel	0,4%	Petit matériel	0,6%
Frais bancaires	0,4%	Frais bancaires	0,5%
Manifestations	0,3%	Manifestations	0,5%
Aides diverses	0,2%	Aides diverses	0,1%